

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Grand Chambord (41)

Mont-près-Chambord

Bourg - Partie Nord

Règlement graphique

4.4

MPC2

Document d'urbanisme, élaboré et approuvé par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Grand Chambord en date du 2 février 2020, approuvé le 10 mars 2020, approuvé le 10 mars 2020.

Le Président
Gilles CLEMENT

Tél : 02 38 89 87 79
Mail : urbanisme@terre-am.fr

22, Avenue de la Sablière
41200 BRACEUX
Tél : 02 54 46 53 86
Mail : contact@grandchambord.fr

Echelle : 1/2500

Source : DGI - Cadastre
Droits réservés - 2025

Délimitation de zone

Unp - Zone urbaine patrimoniale

Ub - Zone urbaine périphérique des coeurs de ville des pôles relais

Uc - Zones périphériques des bourgs et des villages, et hameaux

Uet - Secteur touristique à Bracieux

Ue - Zone urbaine recevant principalement des constructions à vocation économique

Uea - Secteur d'activités artisanales et agricoles

Uec - Secteur d'activités mixtes avec commerces

Up - Zone urbaine paysagère

AU - Zone de développement urbain

AUe - Zone de développement urbain destinée principalement aux constructions à vocation économique

AUes - Secteur d'urbanisation future artisanale et agricole

AUec - Secteur d'urbanisation future artisanale et commerciale

AUms - Zone d'urbanisation future d'équipement médico-social

AUit - Zone d'aménagement à vocation touristique

AUth - Secteur d'urbanisation future à vocation résidentielle en lien avec les complexes touristiques et golfiques

AUht - Secteur d'urbanisation future à vocation touristique en lien avec les golfes

A - Zone à vocation agricole

Ap - Secteur agricole paysager

N - Zone naturelle

Nc - Secteur de château

Nch - Secteur du domaine national de Chambord

Nch1 - Sous-secteur du projet du Domaine des Hayes - Château et dépendance

Nch2 - Sous-secteur du projet du Domaine des Hayes - Secteur dit "des Bordes"

Nj - Secteur de jardin

Nl - Secteur naturel de loisirs

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

Élément de patrimoine bâti à protéger (L. 151-19 du Code de l'Urbanisme)

Espace bois classé (L. 113-2, L. 421-4 du Code de l'Urbanisme)

Trame jardin (L. 151-23 du Code de l'Urbanisme)

Zone agricole protégée (L. 112-2 du Code Rural)

Secteur d'aléa inondation

Mixité fonctionnelle

Commerce à protéger (L. 151-16 du Code de l'Urbanisme)

Bâtiment susceptible de changer de destination (L. 151-11 2° du Code de l'Urbanisme)

Emplacement réservé (L. 151-41 du Code de l'Urbanisme)

Orientation d'Aménagement et de Programmation (L. 151-4 / L. 151-7 du Code de l'Urbanisme)

Rayon de 2 km de maîtrise de l'urbanisation autour du centre nucléaire de production d'électricité

Périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)

Secteur d'aléa inondation

Éléments cadastraux

Surface bâtie

Limite parcellaire

Emprise de clôture

Surface en eau

Limite Communale

